

COVID-19 :

Conseil et assistance à la
reprise de votre activité



Vous souhaitez vous faire accompagner dans la reprise de vos activités ?

Vous souhaitez créer des conditions adaptées à une réouverture de vos locaux, face au risque COVID-19 ?

Vous souhaitez permettre à vos salariés, clients, prestataires, utilisateurs, ... de réinvestir vos locaux en sécurité et en confiance ?

Citae et G-ON vous accompagnent dans la mise en œuvre des dispositions nécessaires en faveur de la reprise de votre activité au sein de vos locaux.

Quels sont les objectifs de la mission ?

- **Rassurer** les utilisateurs et montrer votre attachement à la préservation de la santé de tous
- **Sécuriser** et **structurer** votre démarche pour accueillir les utilisateurs dans vos locaux
- **Identifier** et assurer une traçabilité des solutions techniques, organisationnelles et fonctionnelles à mettre en œuvre
- **Garantir** que les moyens mis en œuvre sont adaptés à la situation
- **Éviter** toute situation de doutes pouvant conduire à un arrêt de l'activité

Pourquoi faire appel à nous ?

- Deux experts reconnus et associés à cette démarche



Citae

Société de conseil et d'ingénierie développement durable avec un pôle d'expertise reconnu autour de la Santé, du Vieillessement et des Usages dans les bâtiments et la ville.



Spécialiste dans le domaine de l'environnement et de la santé dans le bâtiment.

G-ON dispose d'une expertise dans la surveillance des paramètres de santé et d'une maîtrise du diagnostic des équipements techniques.

- Un audit sous 48 heures et des livrables sous 48 heures
- Une analyse précise sur site, par visioconférence et sur la base de vos documents
- Un plan d'actions et des recommandations spécifiques à chacun de vos sites

Pour nous contacter : reprise covid19@citae.fr

Quelles sont les phases de cette mission ?



Audit et préconisations

AUDIT

Analyse des plans et répartitions d'effectifs, visite de site, évaluation des zones de promiscuité à risque, des surfaces de contacts à risque, de la chaîne de déplacement, etc.

ET/OU

Vérification des mesures déjà prévues.

PRÉCONISATIONS

Optimisation de la chaîne de déplacement et de l'occupation des espaces, définition des besoins en EPI et/ou en EPC, du roulement de l'activité, de la signalétique appropriée, de la logistique adéquate, etc.

Possibilité d'intégrer certains utilisateurs (salariés, RH, représentants du personnel) dans la définition des préconisations.

Mesures – Diagnostics

Optionnel

Vérification du renouvellement d'air, de la filtration et du respect des conditions de confort pour les occupants, prélèvements et analyse du COVID-19 sur les surfaces caractéristiques, diagnostic des équipements techniques et adaptation de leur fonctionnement.

Suivi des préconisations

Optionnel

Sensibilisation des utilisateurs, contrôle in situ de l'application des mesures, accompagnement dans la mise en œuvre des préconisations (présence lors de la pose des équipements, de la signalétique, etc.), etc.